



**Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
N°7 du 8 mars 2024**

LA GENESE DU PARC NATIONAL DE ZONE HUMIDE QUI N'A JAMAIS VU LE JOUR

Les parcs nationaux font l'objet de nombre colloques, rapports et planifications, les trois moyens les plus efficaces pour ne rien faire concrètement. Les parcs nationaux, plus on en parle, moins on en crée.

Oyez donc la genèse du Parc national de zone humide, toujours vanté, jamais créé.

2005, Jean-Pierre Giran, Député du Var et Président du Parc National de Port-Cros remet un rapport sur la nécessité de réformer les Parcs Nationaux <https://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2687.asp>

2006, la loi du 14 avril refonde les Parcs nationaux : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000609487/> L'idée générale qui motive cette réforme est un procès en légitimité contre la manière de créer puis de gérer des Parcs Nationaux ; une remise en cause menée tambour battant par des élus : trop d'Etat, trop d'interdictions, donnons la main aux élus et on verra ce qu'on verra. Malheureusement 20 ans plus tard on n'a toujours rien vu, comme on va le voir...

2007, l'idée de la création du Parc national de zone humide est émise pour la première fois dans le cadre du « Grenelle de l'environnement » du temps du Président de la République de l'époque, un certain Nicolas Sarkozy ? « Grenelle quoi ? » demandent les plus anciens, « Nicolas qui ? » renchérissent les plus jeunes !

2009, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit dans son article 23 « la mise en œuvre d'une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres **identifiant les lacunes du réseau** actuel afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain : cet objectif implique notamment la **création de trois nouveaux parcs nationaux**... Sont visés les Calanques déjà dans les tuyaux, un Parc national de forêt et un autre de zones humides ; https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000020949605 Car, parmi les critiques faites aux Parcs Nationaux, on entend qu'il s'en est créé sans stratégie, au coup par coup, quasi exclusivement en haute montagne (Vanoise, Ecrins, Pyrénées...) et milieux marins (Port Cros, Guadeloupe).

2010, la Ministre **Chantal Jouanno** annonce le lancement d'un nouveau Plan national d'actions pour la sauvegarde des zones humides, *via* 29 actions, dont la création d'un [parc national zones humides](#). 5 sites doivent être choisis avant mars 2010). Un inventaire aboutit à une liste de trois sites privilégiés, le Marais de Brouage (Charente Maritime), le val d'Allier nord en Auvergne, et la basse vallée du Doubs en Franche-Comté. Suite aux levées de boucliers des élus locaux, l'Etat doit renoncer cette même année.

2011, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, la Ministre **Nathalie Kosciusko-Morizet**, lance un appel à candidature pour sélectionner le territoire qui accueillera le futur parc national de zones humides. « Qui veut un Parc National de Zone humide ? » Tous les élus se réfugient sous la table. Aucun volontaire, aucune main levée...

Pourtant, l'esprit général inspiré de la loi de 2006 était d'en finir avec des Parcs Nationaux imposés « d'en haut » : il fallait tendre la perche aux élus locaux qui sauraient la saisir. Des élus locaux venaient voir les directeurs des Parcs nationaux pour les remercier : « heureusement qu'il y a le Parc qui empêche de faire n'importe quoi ! ». Ces mêmes élus qui disaient à leurs citoyens « moi je voudrais bien mais c'est le Parc qui nous empêche ! ».

Dans les faits la Loi a surtout affaibli les PNx, leur affectant des attributs propres aux parcs naturels régionaux : adoption d'une charte, d'une marque déposée, libre adhésion des communes de l'ancienne « zone périphérique » etc... Du reste les deux seules créations qui suivront, celles des Calanques et de Forêt (entre Champagne et Ardennes) sont des Parcs Nationaux où la chasse et la pêche sont autorisées.

2021 (janvier), la Stratégie nationale pour les aires protégées à l'horizon de 2030 se veut plus prudente « *en n'excluant pas la possibilité de créer un parc national de zones humides* » (P.18) : https://inpn.mnhn.fr/docs/SNAP/DP_Biotope_Ministere_strat-aires-protgees_210111_5_GSA.pdf Déclinée (NDLR « nonobstant la conjoncture actuelle) dans son plan d'actions 2021-2023 par « *notamment étudier la faisabilité d'un parc national de zones humides* » : <https://inpn.mnhn.fr/docs/SNAP/plan-d-actions-2021-2023-strategie-nationale-pour-les-aires-protgees-2030.pdf>

2021 (octobre), 11 ans après Chantal Jouanno, la Secrétaire d'Etat **Bérangère Abba** repart à l'assaut, mégaphone en main, en lançant une mission d'identification des sites d'intérêt national susceptibles d'accueillir un douzième parc national, dédié aux zones humides ; <https://www.parcsnationaux.fr/fr/actualites/zones-humides-une-mission-didentification-des-sites-remarquables-pour-creer-un-nouveau>

2022, les rapporteurs identifient 18 sites potentiels <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/284934.pdf> Une deuxième mission de dialogue territorial approfondi sur ces 18 sites, resserre la sélection sur trois sites seulement : Camargue/ Est Guyanais autour des Marais et montages de Kaw/ Estuaire de la Gironde et cours de la Loire aval. <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/dialogue-territorial-pour-la-protection-et-la-a3766.html>

2023 (novembre), la création du Parc National de zone humide est annoncée à grand renforts de communication par **Elisabeth Borne, Christophe Béchu et Sarah El Haïri** comme l'une des mesures phare de la nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Dossier-de-presse_SNB2030.pdf Car bien sûr à chaque nouveau ministre et nouveau plan, l'annonce de la création du Parc National de zone humide est faite, comme s'il s'agissait d'une initiative nouvelle témoignant d'une volonté non moins nouvelle.

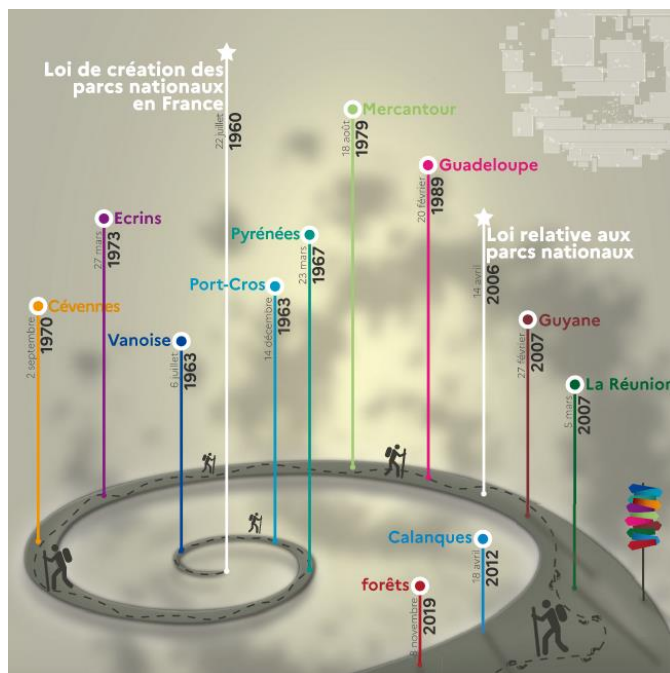
2023 (décembre), le 4ème plan national milieux humides (PNMH) 2022-2026, intégré à la stratégie nationale biodiversité (SNB) confirme la volonté de créer un parc national dédié à ces milieux.

2024, 20 ans après la proposition, 63 ans après leur création, il se dit que le Parc National de zone humide pourrait peut-être voir le jour sur la Loire, entre Nantes et Angers. Tient, le projet a été

amputé de la partie avale et de l'estuaire de la Loire ! Sans compter que les résistances locales et les lobbies agricoles et cynégétiques se sont remis en mouvement. Selon la théorie bien connue : « Tout projet d'espace naturel protégé plongé dans un territoire subit une poussée verticale vers le haut, égale au poids des élus locaux » ;

Les parcs nationaux français ont été constitués juridiquement en 1960, donnant naissance au premier d'entre eux, le Parc National de la Vanoise en 1963. Il s'en est créé 5 la première décennie, puis seulement 1 à 2 par décades suivantes. Les deux seuls réels « enfants » de la loi de 2006, les Parcs Nationaux des Calanques puis de Forêt, sont loin d'être des modèles de protection puisque chassés et pêchés (autrefois exception de celui des Cévennes).

Ce que ne laisse pas percevoir la présentation par l'Etat de cette politique :



Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/parcs-nationaux-2021/5-dynamique-de-creation-des-parcs>

L'Echo des terriers, connu pour son mauvais esprit, ne peut s'empêcher de penser que cette présentation en escargot permet de masquer la raréfaction des créations au fil des décennies. Tandis que ce petit bricolage montre ce que donnerait une représentation à l'échelle. C'est tout de suite plus lisible quand on déroule la spirale : l'espacement entre deux créations ne fait que s'accroître...



Depuis 5 ans, aucun nouveau Parc national créé, mais beaucoup d'effets d'annonces. A quand une loi de simplification pour créer des Parcs Nationaux ?

J'ai décidé de créer un Parc National de zone humide ». En voilà une belle annonce pour le futur ministre de l'Ecologie qui succèdera à Christophe Béchu !

Peut-être que « là où il y a une volonté il y a un chemin », mais là où il n'y en a pas, on est sûrs de tourner en rond encore longtemps ! «

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

Dernière minute : le chauffeur de salle, Jean Lassalle, sera la tête de liste de l'alliance rurale aux côtés de Willy Schraen Président de la FNC. Ce qui se ressemble s'assemble, tant mieux.